

Obtenir le label Oncobulle

Le label Oncobulle s'adresse à des praticiens spécialisés dans la prise en charge des effets secondaires des traitements contre le cancer affectant l'image et l'estime de soi, la qualité de la peau, des ongles, des cheveux, la détente et la relaxation ; ayant une pratique en cabinet privé et/ou à domicile.

Vous désirez rendre votre expertise visible et rejoindre un réseau de professionnels ?

1. Vérifiez que vous remplissez les conditions.
2. Prenez connaissance du code de déontologie et de la procédure de recrutement.
3. Soumettez votre candidature en envoyant un email à info@oncobulle.eu
4. Nous vous recontactons.

Conditions d'éligibilité pour obtenir le label Oncobulle
--

Diplôme

- Etre titulaire d'un diplôme de socio-esthétique, d'esthétique ou d'infirmière conseils en soins esthétiques
- Etre titulaire d'un diplôme de d'onco-massothérapeute, de socio-coiffeur, de pédicure médicale en oncologie
- Etre titulaire d'un diplôme lié à votre spécialisation (microneeding, dermopigmentation, tatouage aréole mammaire, ...).
- Avoir suivi avec succès 1 des formations reconnues par le réseau Oncobulle :
Onco-massothérapie : Mes Mains Pour Toi
Pédicurie médicale en oncologie : Pédipathie
Dermopigmentation : Isabelle Paelinck
Onco-esthétique : Cédrine Gorreux, Emma Rinaldi, Carla Caliota

Expérience

Pour les socio-esthéticiennes et les infirmières conseils en soins d'esthétique

- Pouvoir justifier d'une expérience d'1 an minimum auprès de personnes touchées par le cancer avec un minimum de 18h/semaine (1/2 ETP). De préférence en milieu hospitalier.

Pour les esthéticiennes

- Pouvoir justifier d'une expérience de 3 ans minimum auprès de personnes touchées par le cancer avec un minimum de 18h/semaine (1/2 ETP). De préférence en milieu hospitalier.

Pour les spécialisations

- Avoir accompagné minimum 50 personnes touchées par le cancer

Déontologie

- Vous engager à respecter le code de déontologie Oncobulle

Partage de connaissances

- Participer aux rencontres Oncobulle visant à partager son savoir-faire, à harmoniser et à développer ses pratiques. Une participation minimum de 2 rencontres par an est exigée.

Procédure de labellisation

La procédure de recrutement Oncobulle favorise la cooptation par un praticien déjà certifié.

Le/la candidat(e) qui remplit les conditions d'éligibilité et qui **est coopté(e)** par un pair labellisé



Il/elle est recontacté(e) pour un entretien portant sur son savoir-être et son engagement sur le code de déontologie



Le/la candidat(e) participe à une rencontre Oncobulle



Le/la candidat(e) confirme sa motivation



Engagement sur le code de déontologie
Formulaire d'adhésion
Paiement de la cotisation



Création de la fiche de référencement
Intégration à la mailinglist du réseau
Remise du pack de **BIENVENUE** 😊

Le/la candidat(e) qui remplit toutes les conditions d'éligibilité et qui **n'est pas coopté(e)** par un pair labellisé devra passer auprès d'un de nos experts-métier un entretien afin de valider ses compétences. Une grille d'évaluation standardisée par spécialisation* a été conçue à cet effet.

*Les spécialisations intégrées :

onco-esthétique / conseils en image / onco-coiffure / **dermopigmentation réparatrice / **tatouage 3D d'aréoles mammaires / onco-pédicurie médicale / onco-massothérapie / onco-sexologie

La validation des compétences est **obligatoire pour tous les dermopigmentistes

Coûts :

La labellisation et l'adhésion au réseau est payante : une **cotisation annuelle de 50€** est demandée aux praticiens Oncobulle. Ces frais couvrent 20% des coûts liés à la procédure d'adhésion, au référencement sur le site internet, aux outils de promotion offerts (logos digitaux, badge, diplôme, 50 flyers), à l'organisation des rencontres (5/an). L'association prend en charge les 80% restant.